



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 34/19

Objet

Bilan foncier 2018

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Créret, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

En vertu de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2018, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur quatorze dossiers fonciers dont huit acquisitions et six cessions.

Parmi les acquisitions décidées en 2018, trois sont directement liées au projet d'implantation de la future base logistique ITM sur la Zone d'Activité Économique de Rochefort-sur-Nenon. Elles ont premièrement portées sur l'acquisition de divers terrains d'une superficie totale de 13ha 51a 89ca pour la somme de 391 993 euros plus des indemnités d'éviction s'élevant à 163 803 euros. Elles ont également concerné l'acquisition du chemin d'exploitation n°14 en partie situé sur l'emprise foncière du projet. Enfin, en lien avec ce dossier, un hangar agricole et son terrain attenant ont également été acquis pour un montant de 88 500 euros auprès de la SAFER.

Diverses appropriations résultent de la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités consécutive à la loi NOTRE. Ainsi, plusieurs parcelles non bâties faisant parties des Zones d'Activités non achevées ont été achetées aux communes de Brevans, Champvans, Choisey, Dole, Parcey, Rochefort-sur-Nenon et Tavaux. Ces acquisitions portent sur une superficie totale de 46ha 61a 53ca pour un montant de 6 344 688.60 euros étant ici précisé que, selon les termes de la délibération n°GD67bis du 19 juin 2018, le paiement aux communes interviendra en différé, au fur et à mesure de la commercialisation des terrains par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le principe de l'implantation d'une station de distribution d'hydrogène a également été acté par l'acquisition d'une parcelle de 2 554 m², sur le Pôle INNOVIA, localisée à Damparis. Ce dossier a conduit à une dépense de 40 000 euros.

Afin de conforter les équipements sportifs et services intercommunaux situés à Tavaux, le Conseil Communautaire a validé l'acquisition d'une emprise d'environ 6 500 m² située sur les communes de Damparis et de Tavaux, et notamment composée d'un bâtiment et d'une serre agricole.

Au titre de l'accompagnement des évolutions en matière de mobilité, l'Agglomération a acquis des parcelles d'une superficie totale de 6 560 m², afin de permettre la création d'une aire de covoiturage à Authume, à proximité du diffuseur d'autoroute A36. Cette transaction est intervenue moyennant la somme de 11 808 euros.

Enfin, dans le cadre de la mise en place d'une gestion conservatoire de milieux naturels liée à la politique des Espaces Naturels Sensibles au niveau du lieu-dit Au Mont de Champvans à Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a saisi l'opportunité de s'approprier un ensemble de parcelles, représentant une surface totale de 3ha 15a 48ca au prix de 4 173 euros.

Parmi les cessions approuvées l'année dernière, cinq avaient pour objet l'implantation, le développement ou le déplacement d'activités économiques en zones d'intérêt communautaire sur les Communes de Foucherans (« les Chauchoux ») et de Dole (les Grandes Epenottes). Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 38 646 m², ont généré une recette de 1 022 118 euros.

La sixième transaction correspond à la cession de l'emprise foncière pour le projet d'implantation de la future base logistique ITM. Elle a été consentie moyennant la somme d'environ 1 214 000 euros pour environ 24ha 28a.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du bilan foncier 2018.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale

